

**EXTRAIT DU**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 18 OCTOBRE 2016 A 19H30**

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Seize, le **18 OCTOBRE A 19H30**

Extrait affiché le :  
**19 octobre 2016**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**5<sup>ème</sup> séance 2016**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

**Objet** : Tarifs supplémentaires à  
L'école municipale de musique.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme ANDRÉ Sophie	à	M. DAUTREY Roland
M. GILET Dominique	à	M. CHMIDLIN Stéphane

N° 99/2016

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David

Madame Marie VINCENT, Adjointe au Maire, invite le Conseil Municipal à voter 2 nouveaux tarifs qui viennent s'ajouter aux tarifs actuels inchangés qui ont été votés par délibération n° 73 prise en date du 29 juin 2015.

Les 2 nouveaux tarifs à appliquer depuis la nouvelle rentrée musicale qui a débuté le 19 septembre 2016 sont :

- De 15 € pour l'initiation musicale et découverte instrumentale des enfants de 6 ans et plus « raonnais et Ccyp » ou « extérieurs »,
- 7 € pour des frais annuels d'inscription par élève « raonnais et Ccyp » ou « extérieurs »,

Le Conseil Municipal en délibère et c'est à l'unanimité de ses membres présents et représentés qu'il décide d'appliquer ces 2 nouveaux tarifs, pour l'école municipale de musique à compter de cette rentrée musicale qui a débuté le 19 septembre 2016.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,